

SIVOM DE LA VALLEE D'AURE

PROCES VERBAL

Réunion du mercredi 25 Janvier à 18h00

En Mairie de Vielle-Aure

L'an deux mille vingt-trois et le 20 janvier, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Vielle-Aure, sur convocation adressée à ses membres le 13/01/23 par Monsieur Jean PAUCIS son Président en exercice.

Le quorum n'étant pas atteint, le Comité Syndical est à nouveau convoqué pour le 25 janvier 2023 sur convocation adressée le 21 janvier 2023.

ORDRE DU JOUR :

- Modification des Statuts,
- Renouvellement de la convention SIVOM / SIVU NEOUVIELLE,
- Convention SIVOM / Mairie de Vielle-Aure (sortie de l'ordre du jour)
- Appel à manifestation d'intérêt pour la gérance de la Guinguette de la base de loisirs d'Agos,
- Charges définitives 2022.
- Questions diverses.

NOMS	Présents	Absents	Excusés	Procurations
BESSONE Michel		x		
BEYRIE Maryse	x			
BRUN Didier		x		
CARRERE Noël		x		
CONSTANTIN Luce	x			
CORTES Agnès		x		
FERRAS Lucien	x			
FERRAS Marie-Christine		x		
FINES Frédéric	x			
FOUGA Sabine			x	
LANTENANT Boris	x			
MOUNIQ Jean			x	
PAUCIS Jean	x			
PEFONTAN Marie-Madeleine (secrétaire de sance)	x			
PENEVEYRE Alain	x			
PUYAU Maryse	x			
RICARD Louis	x			
RIVIERE Alain		x		
RIVIERE Patrick	x			
SANTOLARIA Agnès	x			
SOLANA Michel	x			
SOULE-ARTOZOUL Rosa	x			

Début de séance : 18h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire de séance : Mme Marie-Madeleine PEFONTAN

1/2021-01 : Modification des Statuts :

Après relecture et modification de quelques points, les nouveaux statuts ont été soumis au vote, ils ont été adoptés à la majorité avec l'abstention de la commune de Sailhan car non discuté en conseil municipal.

Le président précise que les statuts vont être discutés dans les différents conseil municipaux ultérieurement et que la procédure est bien respectée.

2/ 2021-02 : Renouvellement de la convention :

Cette convention précise le mise à disposition de Mr Chasseriau (titulaire du permis D) pour la saison d'été 2023 pour conduire la navette sur le massif du Néouvielle.

Cette convention est reconduite pour 5 ans et les salaires, charges et autres émoluments relatifs à cette mise à disposition seront réglés par le SIVU AURE NEOUVIELLE.

Délibération votée à l'unanimité

3/ 2021-03 : Approbation de lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation de la Guinguette de la base de loisirs d'Agos :

Des discussions ont été ouvertes pour préciser les modalités d'ouverture et fermeture de la Guinguette ainsi que le prix de location. Il a été arrêté que le contrat partait du 1^{er} avril au 31 décembre, avec ouverture les week-end de mai, juin et septembre ; 7j/7 en juillet et août ; et vacances de Pâques, Toussaint et Noël selon conditions météorologiques .

Le prix de mise à disposition est de 5000 € minimum.

Pour les horaires de fermeture, possibilité de rester ouvert jusqu'à 24h en respectant la législation sur le tapage nocturne.

Pour le respect des lieux et de l'environnement, il a été demandé des parasols uniformes et éventuellement la possibilité de limiter l'usage de contenant en plastique.

L'annonce doit être passée dans différents journaux : La Semaine, la Dépêche, affichages en mairies, communauté des communes ; sur les radios RFM, ATOMIC et HIT FM.

Délibération Votée à l'unanimité

4/ 2021-04 : Validation des charges 2022

Les charges 2022 ont été approuvées par l'assemblée, les soldes doivent être envoyés au plus vite pour paiement.

Les charges prévisionnelles 2023 seront calculées en sortant les charges du repas des aînés et les sentiers. Discussions à venir pour nouvelle propositions.

La secrétaire de séance
Marie-Madeleine PEFONTAN

SIVOM DE LA VALLEE D'AURE

65170 VIELLE AURE
Tél. : 05 62 40 01 87